

**Délibération n°03 : DUREE D' AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS
VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE**

Conformément à la demande en date du 22 septembre 2011 de M. le Trésorier de Villeneuve-de-Berg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'amortir les subventions (comme les travaux France Télécom par exemple) sur la durée maximale de **5 ans**.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n°04 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE
DE TERRAIN DU CHEMIN DE LA CHAPELLE
APPARTENANT A M. HAMELLE Rémy**

Vu le document d'arpentage établi par le Cabinet Géo-Siapp d'Aubenas pour l'élargissement du chemin de La Chapelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle suivante :

- parcelle cadastrée AO 212 de 18m² pour 1 €, la Commune prenant à sa charge les frais afférents à cette opération.

La commune prend à sa charge tous les frais afférents à cette opération.

**Délibération n°05 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D' ASSISTANCE
POUR L' EXPLOITATION DE LA STATION D' EPURATION
DU BOURDARIC AVEC LA SOCIETE SAUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

**Délibération n°06 : MODIFICATION DES LIMITES D' AGGLOMERATION
SUR LA RN 102 ET SUR LA RD 103 AVEC DEPLACEMENT
DES PANNEAUX D' AGGLOMERATION**

Considérant, suite aux aménagements urbains réalisés et projetés, qu'il est nécessaire de fixer de nouvelles limites d'agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix Pour et 1 Contre (Michel PASTRE) :

- de modifier les dites limites suivant le plan annexé à la présente délibération,
- de déplacer les panneaux d'agglomération en conséquence,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Délibération n°07 : **DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION****

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer ledit permis de construire et à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à sa réalisation.

**Délibération n°08 : **CONVENTION D' ACCUEIL DES ENFANTS VILLADEENS
EN CLASSE CLIS 1 A L' ECOLE DE BAZA D'AUBENAS****

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

Cette convention vise à faire participer les communes de résidence aux frais engagés par la commune d'Aubenas pour le fonctionnement de cette classe pendant le temps scolaire et pendant le temps de restauration scolaire.

Les frais de fonctionnement fixés par délibération du Conseil municipal d'Aubenas en date du 22 décembre 2011, pour un élève scolarisé en classe CLIS 1, s'élèvent à 913.13 € se décomposant comme suit :

- 516.47 € pour les frais de fonctionnement (temps scolaire),
- 416.66 € pour le financement du temps méridien (cantine-garderie).

Les frais de fonctionnement seront recalculés au 1^{er} janvier 2014.

**Délibération n°09 : **ACQUISITION A L' EURO SYMBOLIQUE DE
2 PARCELLES DE L' EMPLACEMENT RESERVE N°7 DU
PLAN LOCAL D' URBANISME RELATIVES AU CHEMIN
PRIVE DU QUARTIER LES FOURNACHES APPARTENANT
A Mmes. GUEY Marie-Madeleine épouse SAUCLES
ET GUEY Renée épouse AUZAS****

M. Le Maire, Gérard SAUCLES, est sorti de la salle du Conseil Municipal sans prendre part ni au débat ni au vote, étant donné que les parcelles concernées appartiennent à son épouse et à sa belle soeur.

Sous la présidence du premier Adjoint au Maire, Mme. Françoise AUZAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le premier Adjoint à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles de l'emplacement réservé n° 7 du Plan Local d'Urbanisme et définies par le document d'arpentage établi par le Cabinet Géo-Siapp d'Aubenas de la manière suivante :

- parcelle cadastrée AH 129 de 345m²,
- parcelle cadastrée AH 141 de 11 m².

La commune prend à sa charge les frais afférents à cette opération.

**Délibération n°10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DU
PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONNALE (SYMPAM)
POUR LE PROJET CULTUREL
DE LA COMPAGNIE ZARINA KHAN**

En occupant les espaces publics du centre bourg et le cloître, l'objectif est d'inscrire la commune dans le paysage culturel dynamique du récent Pays d'Art et d'Histoire auquel la commune adhère. Trois étapes sont programmées :

- du 9 au 15 août 2012 au cloître : création théâtrale sous forme d'un spectacle « Prométhée et la promesse du feu » en vue d'une mise en valeur des aspects essentiels du patrimoine de l'humanité et de l'environnement,
- du 9 au 15 août 2013 au cloître et dans le centre bourg : itinérance théâtrale sur l'histoire de Lavilledieu issue de 9 à 12 mois de création lors de rencontres mensuelles avec les habitants, anciens et nouveaux résidants, qui pourront participer au spectacle,
- les Journées du Patrimoine en septembre 2012 et 2013 reprendront ces deux concepts.

La participation financière de la commune à ce projet culturel se décompose de la manière suivante :

- 2012 :	. du 9 au 15 août,	« Prométheus »,	7 représentations	2 000 €
	. mi septembre,	« Paroles de Pierres »,	1 représentation	800 €
	. septembre à juin	9 ateliers de rencontres avec les habitants		0 €
			TOTAL 2012 =	2 800 €
- 2013 :	. du 9 au 15 août,	Itinérance de Lavilledieu,	7 représentations	8 500 €
	. mi septembre,	Itinérance de Lavilledieu,	1 représentation	0 €
	. Option : chaque représentation supplémentaire =		1 000 €	
			TOTAL 2013 =	8 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet à 14 voix Pour et 1 Abstention (Colette PASTRE) et sollicite l'aide financière du SYMPAM.

**Délibération n°11 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT
POUR L ACQUISITION D' UN DEFIBRILLATEUR**

Sur proposition de M. Xavier AUZAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir un défibrillateur dont le coût est estimé à 1 500 € HT et de solliciter une subvention de 80% au Conseil général d'un montant de 1 200 €.

La commune ne dispose pas d'autre défibrillateur que celui du centre de secours de Lavilledieu.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Françoise AUZAS informe les élus :
 - . du carnaval des écoles du 3 mars qui se déroulera entre 10h et midi et se terminera dans le champ communal, chemin de la Condamine,
 - . de la rencontre programmée le 12 mars à 18h avec l'écrivain Jean PEROL.

- Patrice PAGES fait part :
 - . des remerciements de l'Association des « Restaurants du cœur » pour la subvention 2011,
 - . du bilan des réunions de quartiers qui ont réuni 61 personnes,
 - . du bilan « Mi-mandat » qui a été distribué chez tous les Villadéens,
 - . des 20 adhésions au nouveau règlement d'utilisation du cours de tennis.

- Gérard GADAIX déclare que :
 - . le stagiaire du Pradel a fini le nettoyage du chemin longeant le Bourdaric entre le Saut et Chabrols,
 - . la rénovation du logement communal du cloître est en cours de réalisation.

- Laurent POT signale que le dépôt de détritrus constaté au quartier Bayssac est pratiquement résorbé.

- Fabrice RIFFARD indique qu'une entreprise habilitée par EDF contacte actuellement les particuliers concernés pour l'élagage nécessaire sous les lignes électriques.

- Madeleine LEPINE demande si des personnes ont été mises en difficulté par le grand froid de ce mois de février. Le Maire répond qu'il a reçu deux personnes dans ce cas là. La difficulté est de trouver une aide sociale adaptée.

- Odette VERNET rappelle que :
 - . la Journée du Handicap aura lieu le 7 avril à Montfleury,
 - . l'Assemblée générale de l'A.P.A.T.P.H. aura lieu le 13 avril à 9h, salle des Associations.

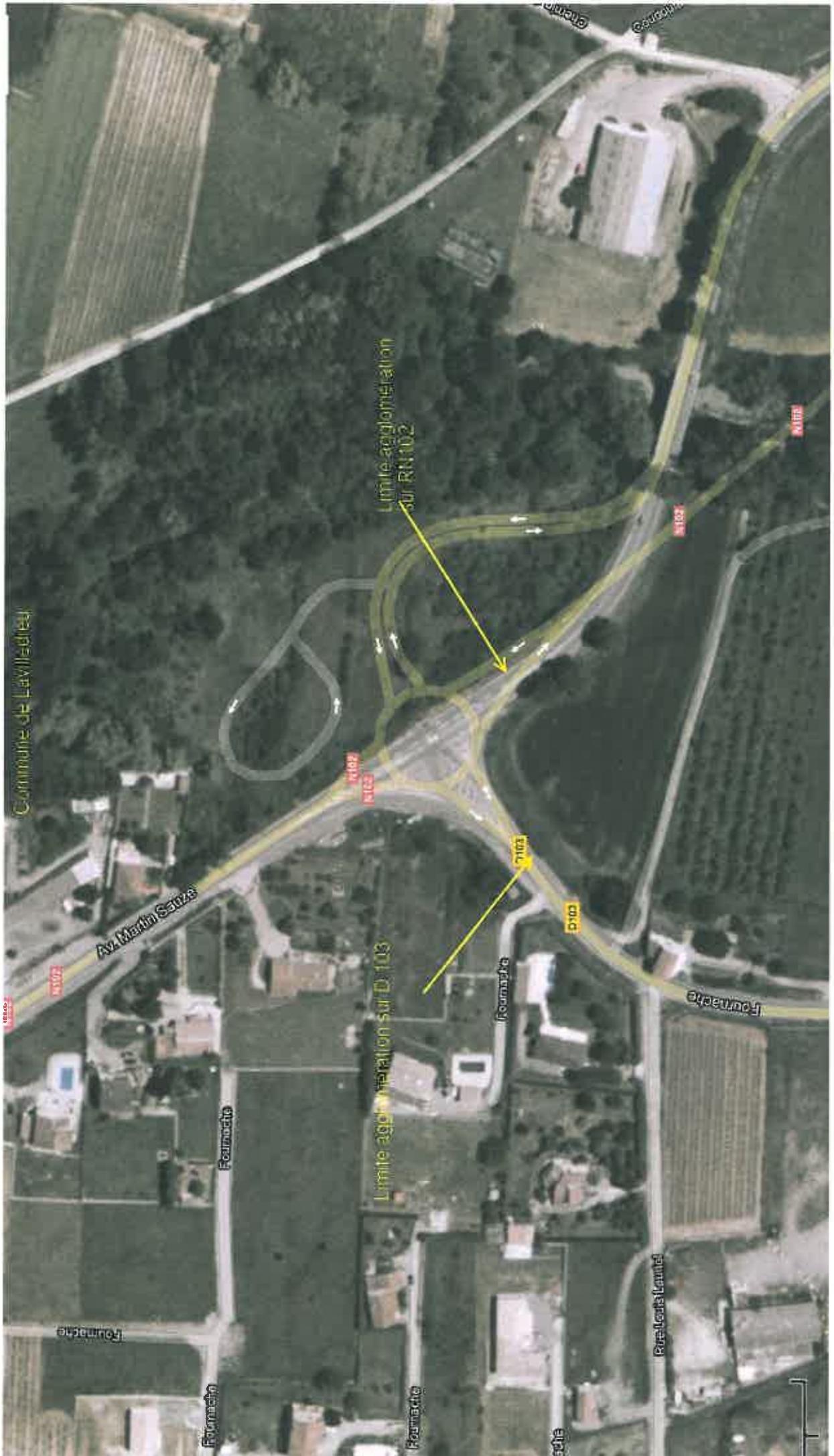
- Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :
 - . la convention avec le SATESE sera renouvelée pour l'assistance technique et les conseils nécessaires à l'exploitation de la station d'épuration.
 - . un avis favorable a été donné par le CODERST sur la proposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS), au projet de la construction du crématorium dont les travaux commenceront au mois de mars.
 - . la remise en état des terrains servant actuellement de décharge à l'entrée sud de la commune au niveau du pont de l'Auzon va être commencée par l'entreprise AUDOUARD.
 - . le bilan d'activité de l'accueil à la mairie démontre un nombre sans cesse croissant de demandes traitées (4 231 personnes accueillies sans compter les demandes téléphoniques et par internet).
 - . une commission extra-communale va être créée pour la mise à jour de la signalétique et pour la mise en place de la numérotation des habitations.
 - . la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale a commencé, opération essentielle pour le calcul de la dotation de fonctionnement.

La présente séance est ainsi levée à 23 heure 30.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 28 février 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire
Gérard SAUCLES





Commune de Lavilledieu

Av. Martin Sauss

Limite agglomération sur RN102

Limite agglomération sur D.103

Fournache

Fournache

Fournache

Fournache

Fournache

Fournache

Fournache

Fournache

RN102

RN102

RN102

RN103

D101

D100

RN102

RN102

RN104